

# OUVREZ, OUVREZ LA CAGE AU WI-FI

LE 5 NOVEMBRE 2012 JULIEN GOETZ

Un accès Wi-fi disponible partout, tout le temps - bye-bye la 3G (désolé chers opérateurs) - voilà le rêve de l'Electronic Frontier Foundation : l'Open Wireless Movement. Un monde fou où laisser ouverte sa connexion Wi-fi serait la norme, sans craindre les "pirates" épouvantails agités par la Hadopi et autres chevaliers de la peur.



L'**Electronic Frontier Foundation** – célèbre ONG américaine défendant depuis plus de 20 ans la liberté d'expression sur Internet – vient de lancer une campagne de sensibilisation autour de l'idée d'ouverture des réseaux Wi-fi : l'**Open Wireless Movement**.

L'enjeu : défendre un accès public au réseau via les nombreux routeurs Wi-fi présents tout autour de nous, en particulier dans les zones urbaines. Petites entreprises, particuliers, fournisseurs d'accès, l'appel s'adresse à tous ceux qui pourraient rendre partiellement public leur accès au réseau en partant du principe que la majeure partie des connexions Wi-fi est sous-utilisée.

Une démarche qui a notamment du sens dans des circonstances exceptionnelles comme le passage de l'ouragan Sandy sur la côte Est des États-Unis.



*Les communications sont essentielles en temps de crise, et Internet est le moyen le plus efficace d'envoyer et de recevoir des informations. Avec des réseaux facilement disponibles, les représentants de l'État pourraient utiliser des outils comme Twitter pour diffuser rapidement de l'information, les rapports envoyés par les citoyens permettraient de concentrer l'aide là où elle est la plus nécessaire et des mises à jour via les réseaux sociaux pourraient rassurer les proches – laissant ainsi les réseaux de téléphonie mobile libres et disponibles pour les urgences.*



Cette campagne insiste sur deux points majeurs : la protection de la vie privée (au sens de

la **privacy anglo-saxone**) et l'innovation que permettraient des réseaux ouverts et disponibles à tous les coins de rues.



***Nous imaginons un monde où partager sa connexion internet sera la norme. Un tel monde favorisera le respect de la vie privée, permettra l'innovation et bénéficiera au plus grand nombre en offrant à tous un accès au réseau dès que nous en avons besoin.***



La notion de protection de la vie privée étant expliquée avec le raisonnement suivant :



***En utilisant de multiples adresses IP à chaque changement de réseau Wi-fi, il sera plus difficile pour les publicitaires et les agences de marketing de suivre vos traces sur le réseau sans utiliser des systèmes de cookies. Les activistes peuvent mieux protéger leur anonymat en utilisant des réseaux Wi-fi ouverts (même si l'utilisation de Tor reste recommandée).***



Bien conscient des critiques qui peuvent émailler une telle démarche, notamment autour des risques liés au sempiternel "piratage" si cher à notre fière Hadopi, les questions de responsabilité en cas d'utilisation malveillante d'un réseau Wi-fi par quelqu'un d'autre que son propriétaire sont débattues sur **une page dédiée**, partant d'un principe simple : "il n'y a pas de raison de s'inquiéter".

Au total, le projet regroupe 9 organisations en plus de l'EFF : **Fight for the Future, Free Press, Internet Archive, NYCwireless, l'Open Garden Foundation, OpenITP, l'Open Spectrum Alliance, l'Open Technology Institute** et le Personal Telco Project.

**I\_A\_N\_N\_I\_C\_K**

le 5 novembre 2012 - 19:21 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Personnellement ce n'est pas le piratage le problème n°1 (s'en est tout de même un), mais le fait que les normes wifi déployées actuellement ne sont pas adaptées à ces situations (en dépannage ça passe) . Il risque d'y avoir des engorgements artificiels causé par le fait que trop de gens vont se mettre sur un même hotspot et qu'un autre sera presque vide (et aussi que des gens se désabonneront de leur(s) forfait(s) actuel(s) et il risque d'y avoir pénurie de hotspots avec le temps, et donc potentiellement, beaucoup d'engorgement). Il faudrait virtualiser un seul et même réseau à partir de toutes les connexions réelles disponibles dans le rayon de réception. Ou il faudrait virtualiser un seul et même réseau à partir de toutes les connexions réelles disponibles et les émetteurs wifi fassent aussi en même temps répéteurs wifi.*

*C'est tant un problème de mentalités et de bien vivre ensemble qu'un problème technique et d'infrastructure. Je serais réaliste, je dirais que ce modèle n'est pas fait pour l'espèce humaine. Mais il faudrait quand même tenter de tendre vers ce concept.*

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**JULIENGOETZ**

le 5 novembre 2012 - 21:57 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*C'est juste Iannick, virtualiser un "super-Wi-fi" mutualisant les réseaux Wi-fi disponibles dans un certain rayon serait une belle avancée et en effet je pense que la démarche de l'EFF et ses 9 comparses sur le sujet est proche*

de votre idée de "tenter de tendre vers le concept".

*C'est sans doute la généralisation d'un usage – ouvrir les réseaux dispos – qui poussera vers de nouvelles avancées techniques et qui fera bouger les opérateurs qui, comme le mentionne Severe, sont pour l'instant incapables de s'entendre. Ou plutôt ils s'entendent très bien sur une chose : ne pas perdre le trésor du trafic de données et les poules aux oeufs d'or que sont les forfaits 3G ou autre "Forfaits Internet Mobile"*

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 12 novembre 2012 - 14:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



**les émetteurs wifi fassent aussi en même temps répéteurs wifi.**



*Donc il faut que tout le monde soit sur le même canal Wifi.*

*Donc ce canal sera hyper-saturé (tous les stations et tous les AP qui répètent) et en plus comme tout le monde ne se voit pas, il y aura des collisions!*

*Pas génial pour le débit. Les gens veulent plus de débit, pas payer moins!*

*En résumé :*

*Pour moi c'est un non-sens.*

*Sans parler de la responsabilité : quels protocoles/ports/applications sont autorisés/bloqués? Si un spammeurs passe par ma connexion, c'est moi qui apparaîtrait comme un spammeur et serait blacklisté. Etc.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### SEVERE

le 5 novembre 2012 - 21:44 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Par exemple l'EAPsim ou FreeWifi ( avec l'application FreeWifiConnect pour les possesseurs d'un abonnement Free ) offrent déjà cette possibilité. A tel point que je consomme peu des 3Go: Wifi au domicile, Wifi au boulot, Wifi dans les points de chute habituels...*

*En fait il resterait a mutualiser tous les hotspot FreeWifi, FON, Orange...*

*Le piratage ne serait pas un problème puisque chacun serait identifié par son login, le problème est que les opérateurs ne veulent pas s'entendre sur l'itinérance dans l'intérêt du consommateur.*

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 8 novembre 2012 - 1:28 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*FreeWifi = Wifi ouvert, non sécurisé!*

*N'importe qui dans le voisinage peut voir se que tu fais (sauf VPN ou TLS évidemment), récupérer tes cookies transmis par HTTP (pas HTTPS évidemment), intercepter et altérer les données transmises, etc.*

*Par exemple, imagine que tu ai un programme qui gère ses propres mises à jour (ce qui est une idée stupide, mais passons), et qui les gère mal, en ne chiffant pas la communication avec le serveur de MàJ, et sans vérifier non plus une signature numérique du fichier téléchargé, ou bien qui vérifie mal la*

signature par rapport à un certificat racine (erreur classique mais gravissime : vérifier le chaînage des certificats depuis la racine mais sans vérifier que chaque certificat intermédiaire est bien une autorité de certification (c'était un bug présent dans une vieille version de IE (et un crétin autorisé de chez MS s'était autorisé à penser que l'utilisateur n'avait qu'à vérifier lui-même la chaîne de certificats (sic) (ce qui montre à quel point des cadres de chez MS peuvent avoir de la semoule dans le cerveau))).

Il y a aussi l'attaque plus classique en SSLstrip : tu vas sur le site de ta banque en HTTP, et tu es redirigé par un proxy sur un site imitant le site de ta banque en HTTPS avec un domaine "similaire".

Bref, tu as énormément de potentiel d'attaque si tu peux intercepter une communication.

Bien sûr tout cela s'applique aussi à Tor, mais les torréfacteurs sont supposés être un peu mieux informés que la moyenne des gogos...

En résumé :

Le fait de passer par une connexion non vérifiable (Wifi non sécurisé, Tor, proxy ou VPN douteux...) doit s'accompagner de précautions spécifiques. Je n'irai pas le conseiller au premier venu.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### ZORBAC

le 6 novembre 2012 - 8:53 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Dans la même idée, il y a ce site qui propose de nommer son wifi pour pouvoir donner accès à des personnes.

<http://consocollaborative.com/2171-wifis-org-wifi-partage.html>

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CLÈM

le 6 novembre 2012 - 12:16 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,

Cette méthode me semble avoir un point noir, celui de l'adresse IP publique. Ce qui dans cet article est un avantage me paraît un désavantage. On serait tous derrière un routeur auquel on n'a pas accès et donc notre accès au réseau devient limité : pas de routage possible et pas d'adresse IP publique, impossible donc d'avoir un serveur. Même si ce n'est pas le cas avec la 3G actuellement, on peut toujours espérer que la situation changera si certains opérateurs respectent leurs engagements (Free) ou lors du déploiement de l'IPv6. Il faudrait plutôt trouver une solution pour fournir des vrais accès au réseaux.

La solution proposée me semble bien dans des cas extrêmes pour dépannage en cas de catastrophe naturelle. Mais si cette méthode se généralise dans des pays qui censurent et filtrent de manière abusive, notamment des moyens de communications, il deviendra difficile de mettre en place des alternatives pour la diffusion d'informations et les communications, c'est pourquoi je pense qu'il faut privilégier et qu'il y a besoin de "vrai" accès internet.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### FLO

le 6 novembre 2012 - 14:07 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je trouve que c'est une belle idée, cependant je ne peux pas y adhérer, en fait être traversé en permanence par des ondes électromagnétiques de plus forte intensité que celles trouvées dans la nature pourrait avoir des effets néfastes sur l'organisme notamment sur le système nerveux central. Je prendrai l'exemple des personnes vivantes sous les lignes haute tension qui ont des maux de tête et des insomnies (conséquences d'une activité cérébrale bouleversée), ou le nombre toujours plus important de gliome (Cancer des cellules nourrissant les neurones). Bien sûr le wifi n'a sûrement pas la même intensité que les lignes haute tension je l'admet volontiers, mais les conséquences au long terme pourraient bien être plus insidieuses, et peut-être serait-

*il plus judicieux de restreindre les zones WIFI, de fabriquer des modèles émettant le moins d'onde possible (quitte à ramer) et cela au nom du principe de précaution. Ceci n'est que mon humble avis et bien sur, ces études restent à vérifier (cf interphone).*

*PS: pour plus d'objectivité je tiens à dire que les gliomes serait AUSSI dus à l'usage abusif de pesticide.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### FRANCOIS MAROT

le 6 novembre 2012 - 17:17 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Justement, étant donné que le wifi est potentiellement dangereux, il serait bien d'éviter que tout le monde ai chacun chez soi sa petite borne pour plutôt mutualiser: pour schématiser, on pourrais souvent se contenter d'une borne par bâtiment. ce qui limiterait les risques.*

*En fait, un partie de moi espère bien que dans quelques temps on va se trouver à un scandale semblable à celui du sang contaminé. On va se rendre compte que le wifi est dangereux et là on va se retourner contre les politiques qui nous ont obligé à \*sécuriser\* (ou essayer) notre wifi et nous ont par là-même forcé à multiplier le nombre de bornes wifi plutôt que de les limiter et de les mutualiser.*

*Parce que franchement, avoir une telle technologie et ne pas lui permettre d'être une technologie de partage comme elle devrait l'être, ca me fout les glandes ! RDV dans quelques années quand tout ceux qui nous ont pondu Hadopi etc seront devant le juge pour scandale sanitaire.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CLÈM

le 6 novembre 2012 - 17:26 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Ce n'est pas pire d'avoir des grosses bornes devant émettre des signaux de forte intensité pour que tout le monde en profite plutôt que des petites bornes de faibles intensité, donc potentiellement moins dangereuse et que chacun peut désactivé s'il veut limiter les ondes chez lui ?*

*Sinon, tu sembles assuré de la dangerosité des ondes émises par les bornes wifi. Il ne me semble pas que ce soit un fait avéré, si ?*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 8 novembre 2012 - 8:28 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*> des grosses bornes*

*De toute façon la puissance en Wifi est limitée à 100 mW PIRE, donc des "grosses bornes" (plus puissantes qu'une box) ne serviraient à rien.*

*Et surtout on ne voit pas du tout l'intérêt de telles "grosses bornes". Si c'est pour assurer une couverture la plus large possible (comme pour les mobiles), le Wifi est une très mauvaise solution, ce n'est pas pour rien que d'autres technologies existent.*

*> Sinon, tu sembles assuré de la dangerosité des ondes émises par les bornes wifi. Il ne me semble pas que ce soit un fait avéré, si ?*

*Non seulement ce n'est pas un fait avéré, mais toutes les études montrent le contraire, ainsi que le bon sens élémentaire (puissance reçue très faible, effet thermique minuscule...).*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CLÈM

le 8 novembre 2012 - 8:46 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Les petits FAIs [1] qui fournissent des accès au réseau via du wifi doivent bien avoir des bornes assez puissante pour couvrir une zone de l'ordre de grandeur d'un village, donc être plus puissante, non ?*

*[1] J'utilise le pluriel mais je n'en connais qu'un en France.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 9 novembre 2012 - 1:06 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Non, pas forcément.*

*Il est question d'arroser des antennes sur les immeubles, comme pour les antennes télé? Ou bien l'intérieur des logements?*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### FLO

le 6 novembre 2012 - 19:30 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Aucune idée l'avantage d'avoir une seule borne wifi par bâtiments c'est bien le fait de n'être traversé que par un champ (et non un champ par habitation). L'inconvénient c'est que le champ unique pour tout un bâtiment est, comme le dit Clem plus puissant, et donc les personnes se trouvant à proximité des bornes seront plus exposées que les autres. Bien sûr tu peux corriger cela en plaçant le minimum de borne dans tout un bâtiment tout en couvrant chaque foyer (une sorte d'ergonomie du réseau wifi), dans ce cas il n'y a pas de champ trop puissant et c'est une sorte de mutualisation. L'autre problème c'est le wifi public, c'est sûr que pouvoir checker ces mails dans la rue (et sans faire appel à la 3G) c'est bien pratique, mais de là à être constamment irradié, je ne sais pas si ça en vaut la peine. Aussi Clem, la recherche sur l'impacte des radiofréquences et encore à l'étude donc on ne peut être sûr de rien. Il y a quand même des faits inquiétants mais rien n'a été prouvé (interphone est avant tout une étude statistique). Mais il suffit de taper les mots clef "dentifrice radioactif" sur internet pour voir que parfois des "technologies/produits" ont été utilisés sans vergogne alors qu'en définitive on ne savait absolument rien dessus. Et comme les études scientifiques tendent à montrer des effets délétères, je préfère me référer au principe de prudence.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## CORRECTOR

le 8 novembre 2012 - 8:34 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> Aussi Clem, la recherche sur l'impacte des radiofréquences et encore à l'étude donc on ne peut être sur de rien.

*Pourquoi, tu crois que cela n'a pas été assez étudié? Jusqu'à quel point faut-il étudier quelque chose pour que tu acceptes que cela comme suffisant?*

*Et l'air que tu respirez, il est sans danger?*

*Et manger une patate, c'est sans danger? Elle a été étudiée la patate? Et le blé? Et le maïs?*

*À un moment il faut arrêter de propager des peurs irrationnelles qui ne profitent qu'aux marchands de peurs.*

> Mais il suffit de taper les mots clef "dentifrice radioactif" sur internet pour voir que parfois des "technologies/produits" on été utilisés sans vergogne alors qu'en définitive on ne savait absolument rien dessus.

*Je ne pense pas qu'aucun dentifrice n'ai été vraiment radioactif.*

*Et il semble qu'une faible dose de radioactivité puisse être bénéfique.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## CLÈM

le 8 novembre 2012 - 9:00 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Peut-être pas le dentifrice, mais des crèmes pour la peau au radium, c'était bien à la mode, ainsi que des médicaments et autres produits de "soin", au début du 20e siècle et pour le coup, ce n'était pas bénéfique :/*

*De souvenir, il a fallu 30 ans pour se rendre compte des méfaits.*

*Et l'air et la nourriture que nous mangeons aujourd'hui ne sont pas sans danger et sont effectivement étudiés, cf respectivement les problèmes liés à l'utilisation d'engrais et pesticides, d'où des décrets européens, et les problèmes pulmonaires croissants dans les grandes villes, notamment aux États-Unis.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## CORRECTOR

le 8 novembre 2012 - 10:55 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> Peut-être pas le dentifrice, mais des crèmes pour la peau au radium, c'était bien à la mode, ainsi que des médicaments et autres produits de "soin", au début du 20e siècle et pour le coup, ce n'était pas bénéfique :/

*Je ne crois pas qu'il ai jamais existé le moindre produit au radium. Je pense que c'est un hoax.*

> De souvenir, il a fallu 30 ans pour se rendre compte des méfaits.

On a compris assez vite le danger de la radioactivité à forte dose.

> Et l'air et la nourriture que nous mangeons aujourd'hui ne sont pas sans danger et sont effectivement étudiés, cf respectivement les problèmes liés à l'utilisation d'engrais et pesticides, d'où des décrets européens, et les problèmes pulmonaires croissants dans les grandes villes, notamment aux États-Unis.

Je ne parlais pas de l'air en ville ou des pesticides.

L'air contient un produit cancérigène, je te laisse deviner lequel.

Les fruits contiennent des toxines.

Etc.

VOUS AIMEZ



0

LUI RÉPONDRÉ

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**CLÈM**

le 9 novembre 2012 -

11:40 &bullet; SIGNALER



UN ABUS - PERMALINK

*Non, ce n'est pas de l'intox. Il y a vraiment eu des produits de beauté au radium. Mes parents ont encore une fiole avec une étiquette et c'est quelque chose que j'ai eu l'occasion de voir en histoire des sciences et mes cours de physique nucléaire en master.*

VOUS AIMEZ



0

LUI RÉPONDRÉ

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**CORRECTOR**

le 9 novembre

2012 - 13:09

&bullet;

SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je doute fortement.*

*Est-ce que l'étiquette indiquait la radioactivité du produit?*

*Après, comme je l'ai dit, la radioactivité à très faible dose n'est pas forcément nocive.*

VOUS AIMEZ



0

LUI RÉPONDRÉ

VOUS N'AIMEZ PAS





0

**CLÈM**

le 9



novembre 2012  
- 19:27

•  
SIGNALER UN  
ABUS -  
PERMALINK

*Tu as le droit de douter. Mais je pense que les chercheurs savent à peu près de quoi ils parlent quand ils nous parlent de cette "mode" et des revues très sérieuses telles que La Recherche parle aussi de cette utilisation de matériaux radioactifs.*

*Je ne crois pas que la radioactivité soit indiquée, je ne sais même pas s'il y ait des moyen de mesurer ça à cette époque. Les compteurs Geiger datent de 1930. De toute manière, c'est assez incompréhensible par la plus part des personnes et c'était quasi impossible à calculer à cette époque pour le commun des mortels. Faire des exponentielles à la main, mêmes aux premiers ordres, pour calculer l'activité de la source en partant de l'activité à une date donnée, bonjour les maux de têtes.*

*Je sais bien que la radioactivité à faible dose n'est pas nocif. En TP de physique*

nucléaire, on manipulait notamment des sources de Césium. Et puis on est de toute manière baignée dans la radioactivité naturelle.

VOUS AIMEZ



VOUS

N'AIMEZ PAS



### CORRECTOR

le 9 novembre 2012 - 1:11 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> le fait de n'être traversé que par un champ

Désolé, mais tu racontes n'importe quoi. Il n'y a qu'un champ électrique, et un champ magnétique.

Ensuite ce qui compte c'est la puissance rayonnée à une fréquence donnée.

En résumé :

C'est de la parano.

Il n'y a très très très vraisemblablement AUCUN risque.

Vous devriez vous préoccuper des risques avérés, comme les attaques d'ours.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 8 novembre 2012 - 8:21 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> un partie de moi espère bien que dans quelques temps on va se trouver à un scandale semblable à celui du sang contaminé

Une partie de toi perd la boule.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### FRANCOIS MAROT

le 8 novembre 2012 - 11:37 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bon, je me suis mal exprimé ! Bien sur que je ne souhaite pas que le wifi soit cancérigène ou autre. Comme beaucoup de monde, j'en sais rien s'il est nocif ou pas. toujours est-il que faire des lois obligeant les gens à protéger leur accès à internet et donc forçant par là même chacun à avoir sa petite borne chez soi, ça me désespère...

Chez moi je doit baigner dans au moins une vingtaine de réseaux wifi différents venant de mes voisins. je trouve ça dingue alors que la plupart nous pourrions nous contenter d'un point d'accès mutualisé. Les power user auraient

forcement le besoin d'avoir leur propre réseau etc, mais les Mme Michu s'en contenteraient très bien.  
Voilà, j'espère avoir été plus clair... et moins psychopathe !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 8 novembre 2012 - 19:58 &bullet;

SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> des lois obligeant les gens à protéger leur accès à internet et donc forçant par là même chacun à avoir sa petite borne chez soi

Protéger l'accès au net?

La loi HADOPI parle de "**sécurisation**" de l'accès, sans jamais définir de quoi il s'agit.

Le décret parle de "d'avoir manqué de diligence dans la mise en œuvre" du "moyen de sécurisation" **sans définir quel est ce moyen de sécurisation**. (Michel Riguiñol ayant été chargé de rédiger les spécifications fonctionnelles des outils de sécurisation, on se doute bien que ça ne risquait pas de conduire à quelque chose d'utile.)

Qu'est-ce qui s'oppose **dans la loi** à ce qu'un point d'accès Wifi soit partagé par les occupants d'un immeuble?

(Ce qui techniquement me semble une très mauvaise idée, mais c'est une autre histoire.)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### FRANCOIS MAROT

le 8 novembre 2012 - 23:09

&bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est un troll, de la mauvaise foi ou autre ? Effectivement dans la loi rien ne s'y oppose. De la même manière que rien ne s'oppose à ce qu'on tire à la kalach dans une foule. Par contre on n'a pas le droit de tuer des gens... Donc l'un dans l'autre ça revient à dire qu'on a pas le droit de tirer dans une foule.

Ben ici c'est le même principe: on a le droit de partager son wifi mais pas le droit que ce wifi soit "flashé par Hadopi". Donc ça revient à promouvoir le FUD pour toute personne ayant un wifi ouvert. Ils ne savent jamais si ils ne vont pas (enfin leur @IP) se faire flasher. Donc tout le monde ferme/protège son wifi. C'est NUL. Après oui, certainement que techniquement le wifi tel qu'il est actuellement ce n'est pas la panacée. Mais les normes n'évolueront pas dans le sens d'une amélioration des possibilités de mutualisation si cette mutualisation n'est pas encouragée !

Il y a aussi le problème du fait que derrière un routeur wifi ce n'est pas vraiment internet car on ne dispose pas d'une vraie adresse IP publique, on ne peut pas héberger de serveur facilement etc... Ce

*n'est pas un probleme car:*

*1- pour le moment les gens ça ne les intéresse pas. Ce que veut Mme Michu c'est surfer et faire du skype. Ca ça marche.*

*2- avec IP V6, on pourrait envisager d'attribuer une IP publique à chaque personne derriere son routeur wifi et on aurait alors du vrai Internet.*

*Concernant les éventuels risques du wifi, ca n'a jamais été démontré, effectivement. Mais en excès (comme tout excès en fait, médicament, nourriture...) ça ne doit pas être bon. Or, on ne sais pas où se situe la limite de l'excès. Combien de réseau wifi bombardent chacun d'entre nous en permanence ? Moi ca doit être une quinzaine et pourtant je ne suis pas entouré de voisins ! Récemment en Italie le telephone portable a été reconnu comme cause d'un cancer crânien ( <http://www.01net.com/editorial/578681/le-telephone-mobile-reconnu-comme-cause-d-un-cancer-cranien-en-italie/> ). C'est peut être vrai, peut être faux...*

*Toujours est-il que, de mon point de vue, les lois qui poussent les Français à sécuriser leur wifi me semblent inutiles, non écologique (et oui, chacun sa borne wifi, ca consomme), improductif, couteux et potentiellement dangereux.*

VOUS AIMEZ



0

LUI

RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

### **CORRECTOR**

*le 9 novembre 2012 -*

*1:05 &bullet; SIGNALER*

*UN ABUS - PERMALINK*



*> C'est un troll, de la mauvaise foi ou autre ?*

*Mon pauvre...*

*> De la même manière que rien ne s'oppose à ce qu'on tire à la kalach dans une foule.*

*Tu en as beaucoup des conneries de ce calibre?*

*Tu es vraiment à court d'argument pour délirer comme ça?*

*> Ben ici c'est le même principe: on a le droit de partager son wifi mais pas le droit que ce wifi soit "flashé par Hadopi".*

*N'importe quoi.*

*Si tu ne veux pas discuter sérieusement...*

*> Apres oui, certainement que techniquement le wifi tel qu'il est actuellement ce n'est pas la panacée.*

*Pas rapport à quoi? À la 3G? la 4G?*

*> Mais les normes n'évolueront pas dans le sens d'une*

*amélioration des possibilité de mutualisation si cette mutualisation n'est pas encouragée !*

*N'importe quoi. La "possibilité de mutualisation" n'a aucun sens technique. On peut évidemment partager un AP entre plusieurs utilisateurs, il n'y a aucun obstacle technique.*

*Tu n'y connais rien, tu n'y comprends rien. Laisse tomber, tu ne fais que te ridiculiser.*

*> 1- pour le moment les gens ça ne les intéresse pas. Ce que veut Mme Michu c'est surfer et faire du skype. Ca ça marche.*

*Ah bon, tu as interrogé toutes les Mme Michu pour savoir quel protocoles ils voulaient utiliser? Et tu as établis qu'aucun de ces protocoles n'a de problème avec les NAT-box?*

*N'importe quoi!*

*Tu ne peux pas invoquer la Mme Michu comme un argument magique. Ce genre de truc de foire marche peut-être avec tes copain, mais ça ne marche pas avec moi.*

*> Concernant les éventuels risques du wifi, ca n'a jamais été démontré, effectivement. Mais en excès (comme tout excès en fait, médicament, nourriture...) ça ne doit pas être bon.*

*J'espère que tu ne sors pas de chez toi sans une combinaison de protection contre les rayonnements solaires.*

*> Or, on ne sais pas où se situe la limite de l'excès.*

*Aucun risque au niveau non-thermique n'a été démontré, donc la limite est la limite thermique. Comme dans un four.*

*> Combien de réseau wifi bombardent chacun d'entre nous en permanence ?*

*Question à la noix destinée à impressionner les personnes scientifiquement incultes. Ce qui compte est la puissance reçue, point. Et elle est RIDICULE pour ce qui est des AP Wifi.*

*> Récemment en Italie le telephone portable a été reconnu comme cause d'un cancer crânien (<http://www.01net.com/editorial/578681/le-telephone-mobile-reconnu-comme-cause-d-un-cancer-cranien-en-italie/> ).*

*Il nous la devait celle-là...*

*C'est l'avis de la Justice italienne concernant l'exposition intensive à un téléphone mobile. Cela n'a STRICTEMENT AUCUN rapport*

avec les points d'accès Wifi.

Est-ce que tout va y passer dans le désordre?

> Toujours est-il que, de mon point de vue, les lois qui poussent les Français à sécuriser leur wifi me semblent inutiles, non écologique (et oui, chacun sa borne wifi, ça consomme), improductif, coûteux et potentiellement dangereux.

Donc tu es favorable à des points d'accès Wifi ouvert, autrement dit NON sécurisés?

Réfléchis bien avant de répondre.

VOUS AIMEZ



0

LUI  
RÉPONDERE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**FRANCOIS  
MAROT**



le 9 novembre  
2012 - 1:21

• SIGNALER UN  
ABUS - PERMALINK

*Lol, je sais pas pourquoi tu t'énerve comme ça ! Je dit juste que quand tu dit "[rien ne s'oppose dans la loi] à ce qu'un point d'accès Wifi soit partagé par les occupants d'un immeuble" je te l'accorde mais les effets de la loi font qu'en pratique ça n'est pas le cas par peur de flashage Hadopi. Alors mon exemple est peut être tiré par les cheveux mais... j'ai raison :D*

*"Donc tu es favorable à des points d'accès Wifi ouvert, autrement dit NON sécurisés?" => qu'appelle tu non sécurisé ? Que tous les ordis connectés sur le même point d'accès soient sur le même réseau et puisse donc s'espionner si les communications ne sont pas HTTPS ? Effectivement c'est généralement le cas. Mais ne pourrait on pas généraliser le principe d'isolation réseau ? Et puis c'est pas parcequ'il y aurait des limitations des protocoles les plus utilisés actuellement qu'il faut que la loi pré-suppose que ça sera toujours le*

cas. La technique va tres  
tres vite.

VOUS AIMEZ



0

LUI

RÉPONDRÉ

VOUS N'AIMEZ PAS



0



### **CORRECTOR**

le 9 novembre  
2012 - 1:48

•  
SIGNALER UN  
ABUS -  
PERMALINK

> Lol, je sais  
pas pourquoi tu  
t'énerve comme  
ça !

Je me  
demande; qui a  
écrit "C'est un  
troll, de la  
mauvaise foi ou  
autre ?"

> mais les effets  
de la loi font  
qu'en pratique  
ça n'est pas le  
cas par peur de  
flashage  
Hadopi.

Mais justement  
ce ne sont pas  
là les effets de  
la loi, mais les  
effets de la  
répression  
opérée par la  
Haute Autorité :  
flashage =>  
défaut de  
sécurisation.

Sauf que le  
"défaut de  
sécurisation"  
n'étant pas  
défini, sauf si  
on considère la  
pitoyable  
définition que  
j'ai rappelé, ça  
pose un sérieux  
problème  
juridique. Alors  
pour l'instant il  
n'y a pas trop  
eu de  
contestations  
sur le terrain du  
droit  
(exactement 0  
% de  
contestation sur  
UNE affaire, ça

*c'est de la statistique) mais on peut penser que la HADOPI a surtout ciblé des personnes qui n'avaient pas l'air de vouloir partir sur des années de procédures – jusqu'en Cassation à minima (je ne sais pas si on peut retourner au Conseil constitutionnel qui s'est déjà prononcé, mais sans avoir tous les éléments). Ou alors attaquer le décret en Conseil d'état. Si les juridictions françaises sont bouchées à l'émeri, y a vraiment de quoi aller jusqu'en Cour européenne des droits de l'homme, en plus avec une issue prévisible.*

*Je pense que pour un jeune avocat se serait le moyen de se faire connaître en démolissant une loi qui un véritable totem pour l'UMP et les représentants d'ayant droits.*

*> qu'appelle tu non sécurisé ?*

*Un Wifi ouvert. "open Wifi" si tu préfères.*

*WLAN sécurisé = WEP ou WPA ou WPA2 = avec chiffrement*

*WLAN ouvert = pas de chiffrement = tout passe en clair*

*> Que tous les ordis connectés sur le même point d'accès soient sur le même réseau*



*et puisse donc  
s'espionner si  
les  
communications  
ne sont pas  
HTTPS ?*

*Tu veux dire  
comme sur un  
réseau Ethernet  
traditionnel  
(filaire)?*

*Non, je ne  
voulais pas  
parler de ça,  
c'est une autre  
question. Après  
c'est aussi un  
problème de  
sécurité  
potentiel.*

*> Et puis c'est  
pas parcequ'il y  
aurait des  
limitations des  
protocoles les  
plus utilisés  
actuellement  
qu'il faut que la  
loi pré-  
supppose que  
ca sera toujours  
le cas.*

*Je ne parle pas  
ici de la loi,  
mais de  
technique; et  
surtout de  
sécurité  
informatique.*

*> La technique  
va tres tres vite.*

*Oui.*

*D'ailleurs on est  
tous en IPv6,  
ouf. Plus  
personne ne  
parle de  
pénuries  
d'adresses IP.*

*Et tous les sites  
Web qui  
demandent une  
authentification  
utilisent HTTPS.*

*Et DNSSEC  
est déployé sur  
tous les  
registres, et  
tous les  
résolveurs  
vérifient les  
signatures  
DNSSEC.*

*Et tous les  
navigateurs  
implémentent le  
protocole  
sécurisé de  
mot de passe  
en TLS.*

VOUS AIMEZ



VOUS  
N'AIMEZ PAS



## CLÈM

le 9 novembre 2012 -  
12:02 &bullet; SIGNALER  
UN ABUS - PERMALINK



*La sécurisation de son réseau wifi remonte à bien avant HADOPI et il y a une raison, celle de la responsabilité. Comme tu l'as dit, derrière le router, ce n'est pas du vrai internet, donc si quelqu'un utilise une ligne "publique" pour poster du contenu illégal, et par là j'entends raciste, pédopornographie, etc., c'est le titulaire de la ligne qui est responsable.*

*Tu dis justement que si on ne fait rien dans le sens de la mutualisation, ça ne va pas se développer, mais si on ne fait rien pour donner du "vrai" internet aux personnes (on se comprend), ça ne se développera pas non plus et je pense que tout ceux qui utilisent les réseaux de p2p seront bloqués car ils faut rediriger des ports et bien que l'auto-hébergement ne décolle pas encore, les outils pour que tout le monde puisse en faire commence à arriver, ça serait dommage de freiner ce mouvement.*

*Je suis d'accord, l'IPv6 devrait régler pas mal de problème si c'est bien fait. Le RIPE donneront des plages d'IP par personne, donc ça ne devrait pas être un problème.*

*Concernant l'accumulation de réseaux wifi à un endroit. Je dirai que a priori les puissances ne s'ajoutent pas. Ce sont des ondes donc quand deux ondes se rencontrent pas mal de cas peuvent intervenir en fonction des fréquences respectives (interférences constructives ou destructives, ondes incohérentes, etc.)*

VOUS AIMEZ



LUI  
RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



## CORRECTOR

le 9 novembre  
2012 - 13:34  
&bullet;



SIGNALER UN ABUS -  
PERMALINK

> *La sécurisation de son réseau wifi remonte à bien avant HADOPI et il y a une raison, celle de la responsabilité.*

*Quelle responsabilité?*

> *Comme tu l'as dit, derrière le router, ce n'est pas du vrai internet, donc si quelqu'un utilise une ligne "publique" pour poster du contenu illégal, et par là j'entends raciste, pédopornographie, etc., c'est le titulaire de la ligne qui est responsable.*

*Vraiment? Tu peux m'indiquer quelle loi dit ça?*

> *Je suis d'accord, l'IPv6 devrait régler pas mal de problème si c'est bien fait. Le RIPE donneront des plages d'IP par personne, donc ça ne devrait pas être un problème.*

*Tu pourrais m'expliquer ce miracle?*

> *Concernant l'accumulation de réseaux wifi à un endroit. Je dirai que a priori les puissances ne s'ajoutent pas.*

*Première nouvelle.*

VOUS AIMEZ



0

LUI

RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**CLÈM**

le 9 novembre 2012 - 11:48

• SIGNALER UN ABUS -  
PERMALINK



@ Corrector :

*Il faut tout de même noter que l'unique condamnation depuis HADOPI porte sur une borne wifi non sécurisée.*

VOUS AIMEZ



0

LUI

RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**CORRECTOR**

le 9 novembre 2012 -

13:30 • SIGNALER



UN ABUS - PERMALINK

*Est-ce qu'on connaît les attendus de cette condamnation?*

*De façon générale, la condamnation par la HADOPI découle du téléchargement illégal. En réponse aux critiques sur l'obligation de sécurisation et l'inexistence de moyens de sécurisation approuvés, la HADOPI a répondu que **le fait qu'un téléchargement illégal ai lieu démontre la non-sécurisation**, autrement dit "défaut de sécurisation" est strictement synonyme de téléchargement illégal (d'après l'interprétation de la HADOPI de la loi HADOPI).*

*Ce qui est tout simplement une ignominie juridique, que les média croupions (à la botte des industrie culculturelles) n'ont bien sûr pas relevé. (Parce que les grand média dans l'ensemble ne comprennent rien à l'économie, rien au droit, rien à la science, rien aux technologies, rien à rien, et même rien aux sondages auxquels ils sont drogués.)*

*Pourtant toute personne qui souhaite l'application des lois dans un état de droit devrait s'insurger devant des constructions juridiques moisiées. Le fait qu'une grande partie la droite doit indifférente à cela démontre que **la droite en majorité n'est pas pour la loi, mais pour la force.***

*Le gauchiste (= gauchi = tordu = pervers) excuse les voyous avec des excuses sociologiques, les sociologues (un sociologue c'est quelqu'un qui n'a pu étudier une vraie science mais voulait faire semblant être scientifique) trouvent des excuses à base de pseudo-sciences aux voyous et vont jusqu'à les trouver très sympathiques.*

*Le gauchiste de droite quant à lui excuse le gouvernement/l'Etat en expliquant que les délinquants ne sont pas des gens sympathiques, donc faire n'importe quoi pour les combattre est sympathique.*

*Dans les deux cas la raison est évacuée.*

VOUS AIMEZ



0

LUI  
RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**CORRECTOR**

le 8 novembre 2012 - 8:05 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Aucun effet nocif de ces ondes n'a été mis en évidence.

Et aucun mécanisme physique n'a été démontré qui expliquerait ces effets nocifs.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## CLÈM

le 9 novembre 2012 - 20:11 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour répondre aux deux derniers commentaires de CORRECTOR en même temps.

“Quelle responsabilité?”

La responsabilité de ce qu'il se passe chez soi. Il y a une soirée chez moi, certains de mes invités font du bruit et dérangent les voisins, je suis responsable pour le tapage nocturne. C'est la même chose avec sa connexion internet.

C'est aussi ce qu'à montrer la condamnation dans le cadre de HADOPI. C'est le responsable de la ligne qui a été condamné alors qu'il clamait que c'était sa femme, mais il ne pouvait pas le prouver.

donc long story, short : “Vraiment? Tu peux m'indiquer quelle loi dit ça?” HADOPI ^^ Pour reprendre plus spécifiquement sur les exemple que j'ai donné et sur les aberrations en justice, c'est à mettre en balance entre autre avec la responsabilité des hébergeurs et la responsabilité éditoriale.

“Tu pourrais m'expliquer ce miracle?”

L'IPv6 enlève le côté rareté de l'IP ( $2^{128} \sim 10^{38}$  = mille milliards de milliards de milliards de milliards de milliards de milliards de milliards de milliards), à notre échelle. Quand on demande à RIPE une plage d'IP, il ne s'embête pas à en donner une. D'ailleurs, il refuse si c'est pour en donner une seule. Aujourd'hui, il donne des plages d'IPv4 à ceux qui ont des besoins spécifiques, les opérateurs réseaux, typiquement les FAI. Avec l'IPv6, il y a tellement d'adresse qu'on peut en donner des milliards par personne. Conséquence, on peut donner à chaque machine une adresse IP publique, on enlève donc les problèmes de routages.

“> Concernant l'accumulation de réseaux wifi à un endroit. Je dirai que a priori les puissances ne s'ajoutent pas.

Première nouvelle.”

Il faut avoir certaines connaissances en physique pour comprendre ce phénomène.

Si les ondes sont cohérentes, on somme sur les amplitudes, pas sur les intensités, ce qui peut amener à une baisse ou une augmentation de la puissance.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Interf%C3%A9rence#Calcul\\_de\\_l.27amplitude\\_de\\_l.27onde\\_r.C3.A9sultante](http://fr.wikipedia.org/wiki/Interf%C3%A9rence#Calcul_de_l.27amplitude_de_l.27onde_r.C3.A9sultante)

Donc passer de 1 à 2 bornes wifi de même puissance ne va pas forcément multiplier par deux la puissance. Il faut regarder en détail notamment si les bornes émettent sur le même canal, ce qui va en gros donner le critère de cohérence et la distance entre les deux qui va nous dire si les interférences constructives ou destructives.

“le fait qu'un téléchargement illégal ai lieu démontrait la non-sécurisation, autrement dit “défaut de sécurisation” est strictement synonyme de téléchargement illégal”

Tu fais une erreur de raisonnement, petite mais qui a toute son importance. Le sens est “téléchargement illégal” implique “défaut de sécurisation”, pas l'inverse.

Enfin, tes opinions de comptoirs sur les sociologues sont sont fausses mais vu que c'était une attaque gratuite, je ne développe pas.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## CORRECTOR

le 12 novembre 2012 - 14:10 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



**Il y a une soirée chez moi, certains de mes invités font du bruit et dérangent les voisins, je suis responsable pour le tapage nocturne.**

Enfin là c'est toi qui a invité tes voisins; cela n'a vraiment rien à voir!  
Si quelqu'un s'introduit chez toi, tu es responsable de ce qu'il fait alors?

**C'est la même chose avec sa connexion internet.**

Tu veux dire : **si** je propose à d'autres personnes de d'utiliser ma connexion, je suis responsable de ce qu'ils font?

Mais si je ne les ai pas autorisé à l'utiliser?

**C'est aussi ce qu'à montrer la condamnation dans le cadre de HADOPI.**

Mais non, pas du tout!

C'est le principe de la loi HADOPI : il est question de manquement de **diligence dans la mise en œuvre d'un moyen de sécurisation** ! Il ne s'agit pas de téléchargement illicite.

**Je maintiens que tu n'es pas responsable de tout ce qui est fait via ta connexion.** D'ailleurs dans certains cas, notamment le FreeWifi, cela n'aurait aucun sens. Il n'y a pas de sécurité sur le WLAN FreeWifi (Wifi ouvert), et tu n'y peux rien! (sauf à ne jamais utiliser FreeWifi)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## CORRECTOR

le 12 novembre 2012 - 14:36 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> L'IPv6 enlève le côté rareté de l'IP ( $2^{128} \sim 10^{38}$  = mille milliards de milliards de milliards de milliards de milliards de milliards), à notre échelle.

Oui et non. L'IPv6 n'abolit pas le fait qu'il faut être raisonnable dans les affectations d'adresses.

> Quand on demande à RIPE une plage d'IP, il ne s'embête pas à en donner une.

Tu veux dire qu'il ne donne pas seule adresse IP?

Déléguer une seule adresse n'a aucun sens, ce n'est pas une question de s'embêter ou pas.

> D'ailleurs, il refuse si c'est pour en donner une seule.

Hein? Quoi? Comment?

> Avec l'IPv6, il y a tellement d'adresse qu'on peut en donner des milliards par personne.

Non pas du tout. On ne donne pas des adresses à des personnes (physiques).

> Conséquence, on peut donner à chaque machine une adresse IP publique,

Oui

> on enlève donc les problèmes de routages.

C'est quoi "les problèmes de routages"?

En bref :

On n'attribue pas des adresses IP à des personnes physique. Cela n'a juste pas de sens.

Remarque : Tu n'as pas du tout l'air de maîtriser les concepts élémentaires des réseaux IP (pas plus que les concepts juridiques). Tu devrais peut-être éclaircir tes idées avant de proposer des trucs.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 12 novembre 2012 - 14:40 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



**"le fait qu'un téléchargement illégal ai lieu démontrait la non-sécurisation, autrement dit "défaut de sécurisation" est strictement synonyme de téléchargement illégal"**  
**Tu fais une erreur de raisonnement, petite mais qui a toute son importance. Le sens est "téléchargement illégal" implique "défaut de sécurisation", pas l'inverse.**



Je sais raisonner, merci.

Je maintiens que le défaut de sécurisation n'ayant pas de définition il est synonyme de téléchargement illégal. Sinon, dis-moi : **Quand est-ce qu'on peut avoir un défaut de sécurisation sans un téléchargement illégal?**

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 12 novembre 2012 - 14:48 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



**"> Concernant l'accumulation de réseaux wifi à un endroit. Je dirai que a priori les puissances ne s'ajoutent pas.**

**Première nouvelle."**

**Il faut avoir certaines connaissances en physique pour comprendre ce phénomène.**



Tu devrais éviter de prendre les gens de haut, surtout quand tu te plantes en droit, en informatique, en physique et en logique dans un seul et même commentaire.



**Si les ondes sont cohérentes,**



Comment dire...

*Pourquoi est-ce que plusieurs AP émettraient des ondes cohérentes ?*

*Je ne vois pas comment ce serait même physiquement possible (sans parler de la techno qui n'existe pas)!*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## CLÈM

le 12 novembre 2012 - 16:15 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*"Enfin là c'est toi qui a invité tes voisins; cela n'a vraiment rien à voir!*

*Si quelqu'un s'introduit chez toi, tu es responsable de ce qu'il fait alors?"*

*Il faut peut-être mettre certaines choses au clair pour être sûr qu'on parle de la même chose concernant l'article.*

*Si j'ai bien compris, l'idée c'est d'avoir un réseau ouvert, donc n'importe qui peut se connecter son mon réseau wifi. Je peux bloquer cet accès tout comme je peux mettre une serrure à ma porte. Si je laisse la possibilité à n'importe qui de se connecter, c'est une "invitation".*

*Si tu ne les as pas autorisés à utiliser ta connexion, tu dois effectivement te retourner contre eux.*

*"Je maintiens que tu n'es pas responsable de tout ce qui est fait via ta connexion." Effectivement, encore faut-il pouvoir prouver que ce n'est pas toi qui a commis les infractions.*

*Je ne connais pas le FreeWifi, jamais utilisé. Quand on se connecte de cette manière, il n'y a pas moyen de distinguer "l'invité" d'une connexion "normale" ?*

*S'il y en a un, ça se fait à quel niveau ? sur le réseau privé seulement ou Free a la possibilité de voir que un tel titulaire de telle ligne s'est connecté sur telle autre ligne ?*

*"L'IPv6 n'abolit pas le fait qu'il faut être raisonnable dans les affectations d'adresses." Donné 1 000 000 000 d'adresses par personne, ça reste raisonnable avec l'IPv6.*

*"> Quand on demande à RIPE une plage d'IP, il ne s'embête pas à en donner une.*

*Tu veux dire qu'il ne donne pas seule adresse IP?"*

*Non, jamais. Si tu fais une demande pour une adresse, ils vont probablement RIRE (pof pof ^^) et refuser.*

*De plus, ça coûte le même prix pour un dossier pour une adresse que pour 1 000 :)*

*"> D'ailleurs, il refuse si c'est pour en donner une seule.*

*Hein? Quoi? Comment?"*

*Si on fait une demande à RIRE pour une seule adresse, ils refuseront car ce sont généralement des opérateurs qui ont des besoins spécifiques (les FAIs, Google, des grands instituts, etc.)*

*"> Avec l'IPv6, il y a tellement d'adresse qu'on peut en donner des milliards par personne.*

*Non pas du tout. On ne donne pas des adresses à des personnes (physiques)."*

*C'est sûr ? Il me semble que si une personne a des besoins spécifiques et important, c'est possible, même si ça doit rester un fait exceptionnel. Je n'ai pas vérifié.*

*Dans tous les cas, avec l'IPv6, il n'y a plus de raison, si ce n'est historique, d'interdire l'attribution d'IP à des particuliers.*

*"On n'attribue pas des adresses IP à des personnes physique. Cela n'a juste pas de sens."*

*Pourquoi ?*

*Au contraire, ça a beaucoup plus de sens que de laisser les FAIs s'en charger.*

*Si on attribue une plage d'IPs raisonnable à quelqu'un (rendu théoriquement possible avec l'IPv6) il en fait ce qu'il veut. Celles-ci seront fixes, ne changeront pas en changeant d'opérateur et (j'imagine) qu'on pourra faire des enregistrements PTR, ce qui est très pratique quand on a des serveurs et je sais que quoi je parle, hébergeant un serveur depuis plusieurs années et ayant récemment changer de FAI, mon IP a changé et les enregistrements PTR sont alloués automatiquement donc les mails de mon serveur se sont retrouvés blacklistés un peu de partout.*

*En effet, je ne prétends pas à maîtriser les concepts des réseaux ou juridiques, c'est*



*pourquoi mes propos ne sont pas forcément clairs, mais on discute et normalement, je devrais finir par me faire comprendre car j'ai tout de même des notions via mes lectures et mes compétences.*

*Ce que j'entends par les "problèmes de routage" : si on n'a pas d'IP publique, comme c'est le cas avec la 3G, et qu'on n'a pas accès au "routeur" (dans les faits, je ne sais pas trop comment ça se passe avec la 3G), on ne peut pas rediriger les ports et donc on ne peut pas se servir de son téléphone pour en faire un serveur. Compte tenu de la puissance actuelle des téléphones du commerce, c'est pourtant tout à fait possible et les projets comme Ubuntu, Mozilla et GNOME rendront cela d'autant plus vrai.*

*"Sinon, dis-moi : Quand est-ce qu'on peut avoir un défaut de sécurisation sans un téléchargement illégal?"*

*Si quelqu'un utilise la ligne pour héberger du contenu illégal.*

*"Tu devrais éviter de prendre les gens de haut, surtout quand tu te plantes en droit, en informatique, en physique et en logique dans un seul et même commentaire."*

*Je n'ai pas fait d'erreur en informatique, ni en physique, ni en logique (en droit, je ne sais pas).*

*Tu as fait une erreur de logique et je pense que tu ne m'apprendras rien à en physique et que c'est plutôt toi qui prend les gens de haut, rien qu'avec ce pseudo et le ton que tu prends, et qui a des leçons de ma part à recevoir en physique.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## CORRECTOR

le 13 novembre 2012 - 3:35 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



***"On n'attribue pas des adresses IP à des personnes physique. Cela n'a juste pas de sens."***

***Pourquoi ?***

***Au contraire, ça a beaucoup plus de sens que de laisser les FAIs s'en charger.***



Ah? Quelle type : PI ou PA?

Et surtout tu m'expliquera comment tu fais le routage vers des personnes physique.

Bon, je ne vais pas te faire mariner : **ce que tu racontes n'a strictement aucun sens**. Une plage d'adresses correspond à une subdivision d'une place plus grande correspond à une route particulière, et les personnes physiques n'ont aucune place là dedans.

Désolé, mais les réseaux IP (IPv4 ou v6) ne fonctionnent pas par magie. Il faut des protocoles de routage, qui ne sont pas basés sur les personnes physiques!!!



***Si on attribue une plage d'IPs raisonnable à quelqu'un (rendu théoriquement possible avec l'IPv6)***



Non, ce ni pratiquement ni théoriquement possible.

Tu considères que les adresses IP sont juste nombreuses (en IPv6) ou peu nombreuses (IPv4), tu passes à coté de l'essentiel : une adresse doit être routable. Pour cela les plages allouées doivent être agrégeable sauf les très grandes.

*Ce n'est pas un vulgaire article de la presse informatique grand public qui t'expliquera la technologie IP. Le fait que tu considère les adresses comme un épicier, en parlant du nombre d'adresses IPv6 possibles démontre que tu n'y comprends rien.*



***Celles-ci seront fixes, ne changeront pas en changeant d'opérateur***



*Comme un numéro de téléphone?*

*Tu sais le bordel que c'est rien que pour gérer le passage d'un opérateur à un autre en conservant son numéro? Tu as entendu parler de la portabilité subséquente?*

*Il est évident que les questions techniques te sont étrangères.*



***Ce que j'entends par les "problèmes de routage" : si on n'a pas d'IP publique, comme c'est le cas avec la 3G, et qu'on n'a pas accès au "routeur" (dans les faits, je ne sais pas trop comment ça se passe avec la 3G), on ne peut pas rediriger les ports et donc on ne peut pas se servir de son téléphone pour en faire un serveur.***



*Certes, mais on pourrait se débrouiller pour créer les redirections de ports avec UPnP IGD (ou un protocole mieux conçu, plus simple, et plus robuste qui permettrait la même chose, UPnP est quand même une belle daube).*



***Compte tenu de la puissance actuelle des téléphones du commerce, c'est pourtant tout à fait possible et les projets comme Ubuntu, Mozilla et GNOME rendront cela d'autant plus vrai.***



*Tu mets Gnome et Mozilla Firefox sur le tél?*

*Enfin, pourquoi pas...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## CORRECTOR

le 13 novembre 2012 - 3:42 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*> Si j'ai bien compris, l'idée c'est d'avoir un réseau ouvert, donc n'importe qui peut se connecter son mon réseau wifi. Je peux bloquer cet accès tout comme je peux mettre une serrure à ma porte. Si je laisse la possibilité à n'importe qui de se connecter, c'est une "invitation".*

*Je croyais que l'idée initiale était de partager son accès avec ses voisins, pas avec n'importe qui passant pas là.*

*Peu importe.*

> Si tu ne les as pas autorisés à utiliser ta connexion, tu dois effectivement te retrouner contre eux.

Ce n'est pas du tout la question. La question est : quelle est ma responsabilité. Le fait que je puisse demander réparation à une autre personne est un tout autre sujet.

> Effectivement, encore faut-il pouvoir prouver que ce n'est pas toi qui a commis les infractions.

Ah oui et pourquoi ça?

C'est à l'accusation d'apporter des éléments montrant que j'ai commis l'infraction.

Si tu ne précises pas à quelle responsabilité tu fais référence, ni à quelles lois, la discussion ne risque pas d'avancer.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CORRECTOR

le 13 novembre 2012 - 3:51 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> Si quelqu'un utilise la ligne pour héberger du contenu illégal.

Pour le découvrir **il faut télécharger le contenu illégal, ce qui constitue un ... téléchargement illégal.**

Bingo.

> Je n'ai pas fait d'erreur en informatique,

Tu t'imagines qu'on attribue des adresses réseau à des individus, sic lol!

> ni en physique,

Tu t'imagines que des AP peuvent émettre des ondes cohérentes, sic lol!

Tu t'imagines que plusieurs micro-ondes émises en différents points peuvent être vu comme cohérentes par le corps humain, sic lol!

> ni en logique

Tu penses qu'on peut observer un contenu illégal sans téléchargement illégal!

> (en droit, je ne sais pas).

Tu mélanges contenu incitant au terrorisme/pédophile avec les nuisances de voisinage, sic lol!

> Tu as fait une erreur de logique

Moi, non.

Toi, oui.

> et je pense que tu ne m'apprendras rien à en physique

en physique j'espérais que tu m'apprendrais comment on fait pour avoir deux sources de micro-ondes cohérentes.

Tu t'es planté sur chaque thème que tu as abordé.

Bon, ça suffit, hein.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### 1 ping

Ouvrez, ouvrez la cage au Wi-fi. le 14 novembre 2012 - 4:05

[...] épouvantails agités par la Hadopi et autres chevaliers de la peur... Lire l'article de Julien Goetz Partagez cet article : Publié dans Actualité économique, [...]